



COMMUNE
AVENSAN

Avensan, le 14 Juin 2023,

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Mardi 20 Juin 2023 à 19h00
Salle du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération n°2023/06/40** – Désignation d'un secrétaire de séance
- **Délibération n°2023/06/41** – Porté à connaissance d'un avis de la Chambre Régionale des Comptes en application de l'article L1612-9 du code général des collectivités territoriales.

Fonctionnement des assemblées

- **Délibération n°2023/06/42** – Désignations de conseillers municipaux titulaires de délégation de fonctions.
- **Délibération n°2023/06/43** – Détermination des indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués.
- **Délibération n°2023/06/44** – Délégation d'attribution du conseil municipal au maire en vertu de l'article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales.
- **Délibération n°2023/06/45** - Élection des délégués communaux auprès des divers organismes de coopération intercommunale (syndicats, ...)
 - Syndicat intercommunal d'électrification du Médoc : 2 délégués titulaires.
 - Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau potable et d'Assainissement : 2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants.
 - Syndicat intercommunal de l'Institut Médico-Educatif du Médoc : 1 délégué titulaire – 1 délégué suppléant.
 - Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc : 1 délégué titulaire – 1 délégué suppléant.
- **Délibération n°2023/06/46** – Désignation des délégués communaux auprès des divers organismes :
 - Mission Locale : 2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants.
 - Association des communes et collectivités forestières girondines : 1 délégué titulaire – 1 délégué suppléant.
 - Association pour aider, prévenir, accompagner en Médoc (AAPM) : 2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants.
 - Correspondant défense : 1 correspondant.
 - Correspondant Sécurité Routière : 1 correspondant.
 - Correspondant tempête : 1 délégué titulaire – 1 délégué suppléant.
 - SPL ENFANCE JEUNESSE MEDULIENNE : 1 représentant à l'AG au titre des actionnaires, 1 conseiller d'administration.
 - Gironde Ressources : 1 délégué titulaire – 1 délégué suppléant

- **Délibération n°2023/06/47** - Délibération fixant le nombre de membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- **Délibération n°2023/06/48** - Élection des élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
- **Délibération n°2023/06/49** - Délibération de création des commissions municipales
- **Délibération n°2023/06/50** - Désignation des membres des commissions municipales

FINANCES

- **Délibération n°2023/06/51** – Budget principal – Décision modificative n°1
- **Délibération n°2023/06/52** – Budget Forêt – Décision modificative n°1
- **Délibération n°2023/06/53** – Demande de subvention au titre du FDAEC 2023

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations.

LE MAIRE
Laurent PASCUAL

